(61)

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE

البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

Vérifier au prononcé

EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL

14ème session

Genève : 22 octobre - 05 novembre 2012

Examen périodique universel
de la République de Corée

Déclaration de la Délégation algérienne
(M. Mohamed Djalil E. BENABOUN .)

Genève, 25 octobre 2012

Madame la Présidente,

Nous nous réjouissons de la présence parmi nous aujourd'hui de la délégation de la République Corée conduite par M...GHIL..TAC-KI..,..Vice..... ministre de la Justice.....

Nous avons examiné avec intérêt le 2ème rapport soumis par la République de Corée dans le cadre de l'EPU.

Ma délégation prend note du réajustement du Plan national d'action pour la protection et la promotion des droits de l'homme 2007-2011, afin de prendre en charge les recommandations reçues dans le cadre du 1er cycle de l'EPU et de l'élaboration d'un deuxième plan d'action national en faveur des droits de l'homme pour la période 2012-2016.

S'agissant de la mise en œuvre de ces recommandations, ma délégation se félicite plus particulièrement de la prise en charge des préoccupations des travailleurs migrants, notamment par l'ouverture de centres de consultation et d'appui à leur attention. Ma délégation se félicite de la ratification par la République de Corée de la convention sur les droits des personnes handicapées, intervenue après le passage de ce pays au 1er cycle de l'EPU.

Nous enregistrons avec satisfaction les efforts consentis par le Gouvernement de la république de Corée en matière de promotion des droits de l'enfant et des seniors et de réalisation des droits à la santé, à l'éducation et au logement.

En vertu de l'esprit de coopération du mécanisme de l'Examen périodique universel, Ma délégation souhaite présenter à son homologue coréenne les recommandations suivantes :

- Examiner la possibilité d'adapter la législation nationale pour permettre de ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille,

- Intensifier les efforts visant à lutter contre toutes les formes de discrimination, notamment par le renforcement du cadre législatif national.

Enfin, ma délégation tient à souhaiter à la République de Corée plein succès dans la mise en œuvre des recommandations acceptées.

Je vous remercie.